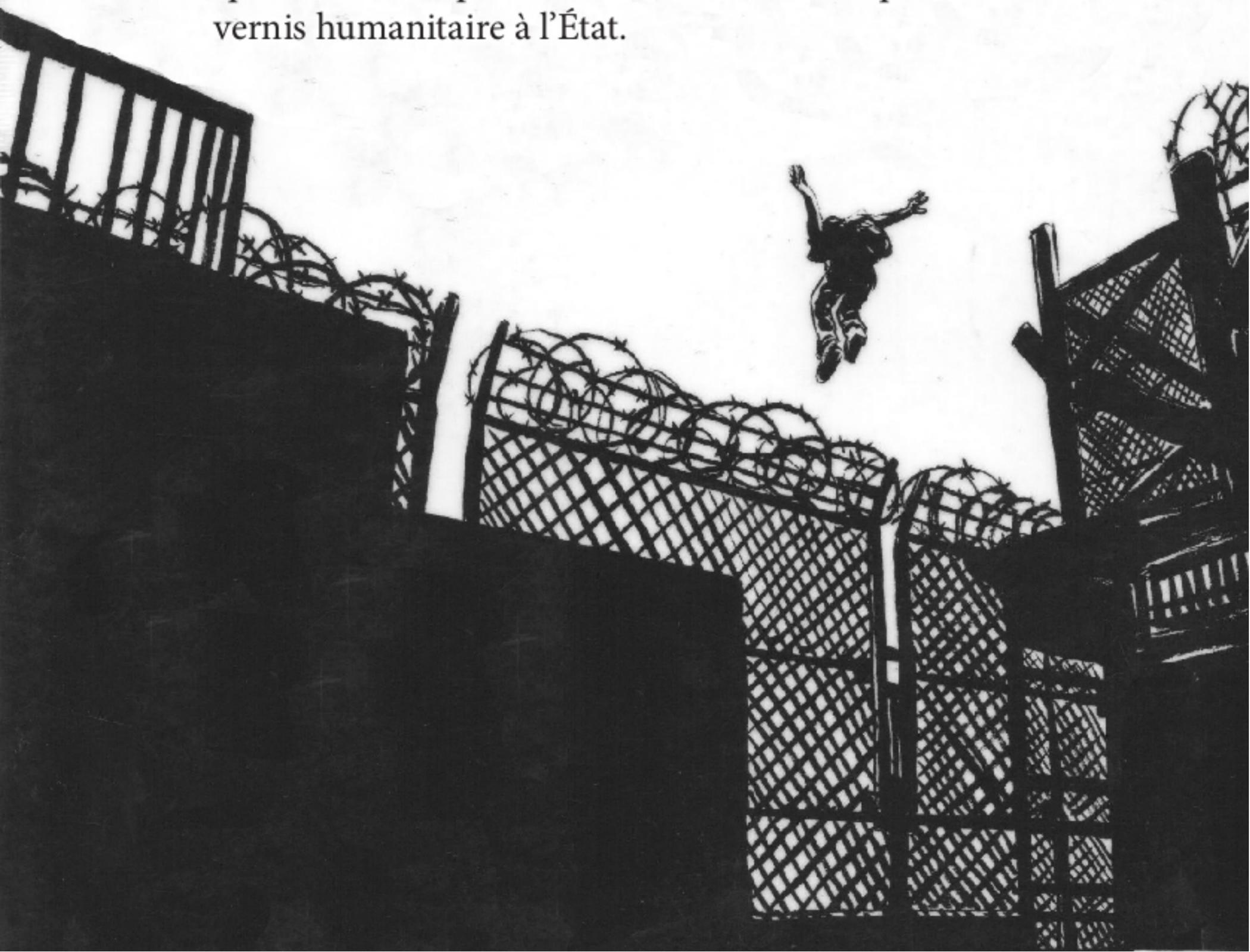


# CONTRE LES CENTRES DE RÉTENTION ET LES FRONTIÈRES !

## « Retour sur l'opération Scintilla à Turin »

Dans le cadre de l'Union Européenne, les maillages des frontières se resserrent grâce à la coopération politico-militaire de nombreux États. Ce qu'ils appellent « crise migratoire » et son management gargantuesque où l'humain n'est plus qu'une donnée à gérer n'a pas fini de briser des vies : militarisation des frontières, entassement dans des camps de diverses appellations, naufrages au large des côtes méditerranéennes, rafles, tortures dans les commissariats, création d'un délit de solidarité, montée en flèche des idées réactionnaires... L'histoire coloniale est bien loin d'être reléguée à un passé révolu. Cette situation ne se perpétue heureusement pas toujours dans la résignation, avec entre autres des révoltes contre les centres de rétention, des attaques contre la police ou les associations qui fournissent un vernis humanitaire à l'État.



En Italie, dans les centres de rétention comme dans les centres de tri et d'accueil, de multiples révoltes ont eu lieu depuis 2009. Plusieurs centres de rétention ont brûlé et ont dû fermer partiellement, comme ce fut le cas à Brindisi en 2016 où des mutineries éclatent et réduisent à néant chaque chambre dans deux des trois sections du centre. D'autres ont été entièrement détruits, comme à Milan en 2013 où une série de 5 révoltes en 60 jours met fin à son existence jusqu'en octobre 2020. Des soulèvements similaires ont eu lieu dans les CIE de Modena, Bologna, Crotona, Catanzaro ou Trapani.

Par vagues successives, se faisant écho les unes aux autres, les révoltes se répondent entre elles et réduisent drastiquement les places des centres italiens, et par conséquent les possibilités d'expulsions et de rafles.

De nombreuses personnes se sont solidarisées avec ces révoltes, ont lutté à l'extérieur contre les lieux d'enfermement, les politiques migratoires européennes et nationales, les frontières et tous ceux qui collaborent à ce système.

À Turin, depuis plusieurs années, la lutte des compagnon-ne-s contre les centres de rétention (Centro d'Identificazione e d'Espulsione, CIE, devenus aujourd'hui Centro di Permanenza per i Rimpatri, CPR) s'est construite autour d'échanges avec les retenus au moyen de contacts téléphoniques, de nombreux rassemblements et de parloirs sauvages et animés, mais aussi par de l'agitation dans les quartiers où les flics raflent les personnes sans-papiers.

Alors que des révoltes éclatent en 2014, en 2015, le centre de rétention est presque entièrement détruit par une révolte, diminuant la capacité d'enfermement du centre de 200 à 20 prisonniers.

Suite à cela, l'État se prépare à le reconstruire et publie des appels d'offre. Dehors, les personnes solidaires décident de continuer les luttes des retenus et s'organisent pour bloquer les entreprises qui participent à cette reconstruction. Très vite, d'autres responsables de la machine à expulser sont identifiés, tels que la Poste, qui organise les expulsions au moyen de sa filiale Mistral Air, et Gepisa, filiale de la multinationale Cofely, qui gère plusieurs centres de rétention en Italie (mais aussi des

prisons en France), notamment depuis le désistement de la Croix-Rouge italienne dans la gestion de ceux-ci. Ce départ intervient après qu'elle ait été visée par de nombreux textes et attaques pour sa collaboration avec l'État italien dans l'enferment des sans-papiers, ce qu'elle continue à faire dans d'autres types de centres, aux frontières par exemple.

On peut également citer Ladisa, entreprise fournissant les repas (souvent décrits comme immondes et périmés) aux détenu.e.s du centre de Turin. En Octobre 2015, lors d'une journée porte ouverte où l'intention était de rassurer au sujet de du processus de qualité des produits, une dizaine de personnes débarquent avec une banderole et renversent du fumier devant leurs belles devantures.

Des solidaires ont aussi à plusieurs reprises tenté d'empêcher les sorties de camions des différentes entreprises qui participaient à la reconstruction du centre de rétention.

Une brochure, «I CIEli bruciano» («les CIE brûlent ici») est diffusée à partir de mai 2015 et recense la liste des entreprises permettant le fonctionnement des CIE, encourageant à leur mettre des bâtons dans les roues partout en Italie. Le CIE ne fermera jamais entièrement contrairement à d'autres en Italie, mais les révoltes se succèdent aux fils des ans.

À Turin la lutte contre les frontières a été liée à d'autres luttes contre la prison ou contre les expulsions de logement. Cette dernière, basée sur le refus de la logique de gentrification, sur l'occupation de bâtiments et la résistance aux expulsions locatives (sfratti), s'organisait par le biais d'assemblées hebdomadaires. Une lutte permise entre autres par la présence de lieux occupés dont l'Asilo occupato, qui l'était depuis 1995. Tout cela n'étant pas au goût de la justice, des propriétaires et des politiques locaux, de nombreuses opérations répressives ont lieu au cours de ces dernières années à Turin. Interdictions de séjour pénales ou administratives, aller-retours réguliers en prison ou en mise aux arrêts domiciliaires, signatures quotidiennes ou hebdomadaires aux commissariats, obligations de rester sur un territoire, etc... Les condamnations et les nombreuses mesures coercitives s'enchaînent afin

de tenter de casser les luttes.

Le 7 février 2019, la police déploie d'énormes moyens et procède à l'expulsion de l'Asilo occupato, arrêtant au passage 6 compagnon.ne.s dans le cadre de l'opération «Scintilla». La septième inculpée reste introuvable à ce moment-là et sera mise sous le coup d'un mandat d'arrêt européen par la suite.

Cette enquête, qui prend comme point de départ la brochure «I CIEli bruciano», recense 21 attaques contre les responsables de la machine à expulser italienne entre 2015 et 2018.

Les compagnon-ne-s sont accusé-e-s d'association de malfaiteurs à visée subversive pour la lutte contre les centres de rétention. Deux d'entre eux sont inculpés spécifiquement de l'écriture et de la diffusion de la brochure, et deux autres de «fabrication, transport et dépôt de matériel incendiaire» devant deux DAB de la poste italienne.

Cette opération s'inscrit dans une vague plus large d'opérations répressives d'envergure médiatique en Italie. Quelques jours plus tard a lieu l'opération *Renata* à Trento et Rovereto, et depuis lors il y a eu de nombreuses opérations judiciaires comme *Prometeo*, des arrestations à Brescia, les opérations *Bialystok* et *Ritrovo* en 2020, et des procès en cours pour les opérations *Scripta Manet* et *Panico*. Ce n'est pas une nouveauté, régulièrement la justice italienne lance de grosses opérations répressives contre les anarchistes et les mesures de sûreté préventives sont distribuées à la pelle, grâce à un arsenal juridique mêlant l'héritage des lois fascistes et un panel de loi anti-mafia.

Filatures, écoutes téléphoniques, sonorisation d'appartements... ce ne sont pas moins d'une quarantaine de personnes qui sont mises sous enquête lors de ces trois années d'investigation policière. La police essaye de lier cette brochure aux attaques et en ciblant un groupe de compagnon.ne.s turinois.e.s en cherchant à démontrer l'existence d'un groupe formel ayant permis la propagation de ces attaques.

Néanmoins, quelques semaines après les arrestations, lors de l'audience en appel du réexamen du dossier, l'accusation d'association de malfaiteur tombe et permet la libération de deux des trois personnes accusé.e.s

uniquement de celle-ci. Le troisième restera quelques semaines de plus en prison car il avait été arrêté avec un sac de pétard sur lui le 7 février. En Mai 2019, il ne reste plus que Silvia en prison, inculpée comme Carla (la personne recherchée) des attaques sur les bureaux de poste. Chacune est accusée d'une attaque de DAB, sur la base de vidéos de caméras de surveillance présentes sur les lieux des faits. Les flics, se servent de données «anthropométriques», et cherchent à les lier aux personnes visibles sur ces images en faisant des analyses comparatives de leur gestuelle, taille, corpulence, manière de marcher, tics corporels, etc... Afin de valider leurs hypothèses, de nombreuses écoutes sont également fournies au dossier.

Silvia, après moins d'un mois de détention, est transférée à Rebibbia, où elle partagera sa cellule avec Anna (en procès pour l'affaire *Scripta Manent*) et Agnese (inculpée pour l'affaire *Renata*).

En parallèle, Silvia va se voir notifier d'une censure de la poste, c'est à dire que chaque courrier entrant et sortant sera soumis à la lecture et à la validation du procureur en charge de l'affaire.

Début Avril, les trois sont transférées à la prison de l'Aquila, toujours en en module AS 2 (Alta Sicurezza 2, «Haute Sécurité 2»). C'est le régime administré par l'Etat italien à celles et ceux qu'il considère comme «politiques», à côté du régime AS 3 concernant les personnes accusées d'appartenir à la mafia. Tou.te.s les détenu.e.s anarchistes des dernières opérations y sont soumis.e.s, et ces modules comprennent par exemple un isolement de fait du reste de la détention, ainsi que la réduction des parloirs à 4 par mois (contre 6 normalement).

La prison de l'Aquila, quand à elle, est connue pour ses conditions de détention très dures car anciennement en régime 41 bis. Le nombre de livres y est restreint à 4, le nombre de vêtements aussi est restreint en cellule, il est impossible d'avoir accès à l'heure et la moindre occasion est utilisée par les matrones pour rédiger des rapports disciplinaires.

Elles y sont incarcérées avec avec une quatrième détenue classée «islamiste». Afin de faire entendre leurs voix et contester ces nouvelles conditions de détention invivables, Silvia et Anna commencent une

grève de la faim à la fin du mois de Mai 2019. Cette grève sera reprise par d'autres détenu.e.s anarchistes sur le territoire italien, et notamment Natascia (arrêtée dans le cadre de l'opération *Prometeo*) qui est transférée à l'Aquila peu après. Quand à Agnese, elle est sortie aux arrêts domiciliaires quelques semaines plus tôt. Elles terminent leur grève de la faim après 29 jours consécutifs, mais pour d'autres compagnon.ne.s, elle sera moins longue notamment à cause de problèmes de santé, car l'un des grévistes va perdre un organe et se retrouver à l'hôpital après une dizaine de jours.

La section féminine de l'AS 2 de l'Aquila finira par fermer, Silvia sera transférée à la prison de la Vallette à Turin pour assister au procès d'une autre affaire et les autres détenues seront éparpillées dans d'autres prisons italiennes. Silvia restera dans cette prison jusqu'à la fin du mois de septembre. Le module AS2 n'existant pas à la Vallette, elle sera mise en isolement total et sans possibilité d'aller en promenade avec d'autres détenues ni même de communiquer avec elles au début.

Après presque 7 mois de détention quasiment sans courrier, elle sera par la suite mise aux arrêts domiciliaires, avec les restrictions maximales (interdiction de sortir, de rentrer en contact ou de voir des personnes non domiciliées à la même adresse...). Ces restrictions sautent quelques semaines avant sa libération courant janvier 2020, le mandat de dépôt d'un an arrivant à échéance le 7 février. Elle sera alors contrainte à une interdiction de séjour à Turin, mesure qui perdure actuellement.

À l'automne 2019, deux personnes sont arrêtées pour d'autres attaques recensées dans l'enquête *Scintilla*. Le premier va rester jusqu'au début de l'été 2020 en prison pour une lettre piégée à Ladisa, le deuxième, Beppe, inculpé de l'attaque d'un distributeur de banque à Gênes, est déjà incarcéré dans le cadre de l'opération *Prometeo*. Ils ne passeront à priori pas en procès avec les autres.

En ce qui concerne la dernière inculpée, Carla, un mandat d'arrêt européen est émis à son encontre fin février 2019 et les recherches en France sont lancées en septembre 2019. En Novembre 2019, quelques

jours après l'hospitalisation d'un parent, les flics débarquent aux domiciles de ses deux parents ainsi que dans un squat de proches une semaine plus tard. Elle sera arrêtée le 26 juillet 2020 à Saint-Étienne. Les flics de la BRI (Brigade de recherche et d'intervention) et la DGSI (Direction Générale de la Sûreté Intérieure) l'embarquent et la SDAT (Sous Direction Anti Terroriste) se charge des interrogatoires et du transfert à Paris.

Durant les 536 jours de cavale loin de ses proches et de son quotidien, elle n'a pas été oubliée par la solidarité. La vie en clandestinité, dans une société où le contrôle est omniprésent, s'éloigne de la vision romantique que l'on peut imaginer et ne laisse pas tou-te-s ces compagnon.ne.s libres.

Bien qu'il soit parfois complexe de parler de la cavale pour s'en solidariser sans mettre la personne en danger, le silence et l'oubli dûs à ce genre de situation peuvent amener à une sensation d'isolement auquel il semble intéressant de réfléchir. Carla écrira dans une lettre publique après son incarcération «on n'est pas libres quand on est privé.e de sa vie».

On sait peu de choses de la collaboration entre les flics européens mais on ne peut que constater que les frontières européennes ne sont pas une limite aux arrestations et qu'ils n'hésitent pas à mener des opérations coordonnées. En Italie, Salvini alors premier ministre, a fortement médiatisé une chasse aux «terroristes» réfugiés dans d'autres pays d'Europe, suivie de l'extradition et de l'incarcération de Battisti, mais aussi l'histoire de Vincenzo Vecchi. L'exemple fin avril 2021 de l'arrestation de 7 anciennes personnes impliqués dans des actions de lutte armée et l'émission de mandat d'arrêt pour 3 autres personnes, pour des faits commis dans les années 70-80 est frappant de l'acharnement dont le gouvernement fait encore preuve, des dizaines d'années plus tard.

Le Mandat d'Arrêt Européen (MAE), est appliqué depuis le 1er janvier 2004 dans le cadre de l'Union européenne. Il se substitue aux procédures d'extradition en les automatisant et supprime la possibilité pour les États membres de refuser le transfert. L'émission d'un MAE concerne les personnes non condamnées risquant une peine d'au moins un an ou

les condamnations effectives d'au moins quatre mois de prison. Ces dernières années, la coordination des polices européennes semble avoir touché de plus près les milieux anti-autoritaires. On pensera notamment aux arrestations en Espagne et aux Pays-Bas dans l'affaire du braquage de Aachen, les arrestations dans plusieurs pays suite au G20 de Hambourg, ou encore les arrestations simultanées de personnes en Italie, France et Espagne dans le cadre de l'opération Byalistok.

Après avoir accepté l'extradition, elle passe quelques semaines en prison en France, dont une bonne partie en quatorzaine coronavirus, puis elle est envoyée en Italie où une nouvelle quatorzaine l'attend. Elle se retrouve à la prison de Vigevano dans une section Alta Sicurezza 3, à l'instar des autres détenues anarchistes éparpillées sur tout le territoire italien, la seule section féminine AS2 (Rebibbia) encore existante n'ayant pas assez de place et répondant à la volonté de l'État italien de les séparer.

Différentes mesures visant à l'isoler sont prises, comme la censure du courrier s'ajoutent aux restrictions covid pour les parloirs. Elles seront progressivement levées mais la plupart des parloirs s'effectueront en visio. En septembre 2020, a lieu une audience de réexamen de l'affaire, au cours de laquelle l'association de malfaiteurs à visée subversive tombe, comme se fût le cas pour tou.te.s les autres inculpé.e.s, mais elle voit sa demande de mise aux arrêts domiciliaires refusée. Mais depuis début avril, Carla est au domicile et depuis le 2 juillet elle peut recevoir de la visite et communiquer avec qui elle veut. Pour briser cet isolement, des parloirs sauvages ont lieu à plusieurs reprises au pied de la prison. De l'autre côté de la frontière il y a eu aussi des messages de solidarité, feux d'artifice, bureaux de poste ou de la croix rouge tagués... Les cibles font référence à la lutte en Italie mais surtout en France où par exemple, à la poste, des employé.e.s balancent des sans-papiers aux keufs. Par ailleurs la Croix rouge est présente dans les camps comme caution humanitaire et dans la gestion du tri et de l'enfermement des migrant-e-s en France comme en Italie.

Fin février 2021, l'instruction est close. 18 personnes passeront finalement en procès, aux assises, à partir du 7 octobre pour «association à visée subversive». En concordance avec la hausse du nombre d'inculpé.e.s, les accusations augmentent et se diversifient, allant de «l'outrage» à «l'incendie» en passant par «coups et blessures». Une personne se voit désormais accusée de l'incendie du CPR de Turin car en liaison téléphonique avec les retenus qui se révoltaient, et l'accusation «d'incitation à commettre des délits» est étendue à la quasi totalité des accusé.e.s.

## **Récit de Carla sur la protestation qui a eu lieu à Vigevano, dans la section pour femmes de haute sécurité (AS2), suite à la coupure des communications avec l'extérieur.**

*«Vigevano, le 15.01.21*

Le téléphone a cessé de fonctionner le 2 janvier, pour l'ensemble de la prison. Quand je dis ensemble de la prison je pèse mes mots, tous les services et acteurs confondus ont été privés de ce moyen de communication. Je te laisse imaginer la panique !

Je dois dire qu'on a fait montre de beaucoup de patience. La première semaine on n'a presque rien dit. Le vendredi dans l'après-midi, l'électricité aussi a sauté dans les cellules et on est restées deux heures sans télé pendant la fermeture de l'après-midi. Autre forme de panique qui m'a un peu laissée de marbre mais qui a déclenché chez les autres une battitura pour le retour de l'électricité ponctuée quelques fois de rappels concernant le téléphone. Bon la télé est revenue et tout le monde s'est rendormi pour quelques jours.

Dimanche petite secousse, on se passe le mot, si demain il se passe rien battitura et grève de la gamelle. Petite secousse sans réplique parce qu'une gradée est venue nous dire que «peut-être demain» ça irait mieux.

On s'est fait ballader encore trois jours comme ça mais mercredi un petit détail a fait déborder le vase. On est venu nous dire qu'aujourd'hui encore on n'aurait pas appelé nos familles parce que le téléphone était encore en panne mais que le bâtiment des hommes et les femmes de la section de droit commun auraient, eux et elles, passé un appel depuis le smartphone qu'on utilise pour whatsapp. Appel à nous refusé au motif que nos appels en tant qu'AS (Alta Sicurezza, Haute Sécurité) doivent être enregistrés au moyen de la cabine. On a à peine eu besoin de se consulter et vers 12h45, on a commencé la battitura.

Dans le couloir les petites lucarnes qui permettent aux matons de nous regarder quand on est aux toilettes résonnent et font un bruit d'enfer. Les couvercles des poêles sur les portails aussi. On s'est mises aux fenêtres de la salle commune pour que le bruit rejoigne le bâtiment des hommes. Ca n'a pas manqué, la section commune des femmes et certaines sections

des hommes se sont jointes à nous ! Cette première «battitura» a duré 45 minutes intenses et pas un gradé n'a pris la peine de se déplacer.

Donc on a décidé de faire une petite pause, pour calmer nos oreilles, relaxer nos poignets et écrire un communiqué à l'adresse de la direction, qui mentionnait nos intentions de reprendre la battitura, de ne pas rentrer en cellule à 15h, de refuser la gamelle et les médicaments, et la grève des lavoranti (auxis mais ici ça tourne plus qu'en France). On a repris à 14h15 et quand la fermeture a été annoncée on a interrompu la battitura pour dire qu'on ne rentrerait pas, et on est restées dans le couloir.

On avait un peu passé un pallier donc c'était plus possible de nous ignorer. Un inspecteur de la sorveglianza est venu. La sorveglianza c'est l'équipe d'intervention de la prison. Ils et elles regardent les caméras en permanence et se déplacent en cas de problème. C'est pas encore l'équivalent des ERIS (qui sont les GOM). Il est venu en nous disant qu'il avait pas de réponse à nous donner. On lui a fait la liste de nos griefs avec toute une série de variations de ton puis il est parti en disant qu'il allait voir ce qu'il pouvait faire. La matonne a de nouveau sollicité la fermeture des cellules et on a dit qu'on restait dehors. Au bout d'une dizaine de minutes l'inspecteur est revenu et il a dit que le directeur allait proposer à l'AP de nous faire téléphoner comme les autres et que la réponse nous serait communiquée le lendemain à 11h. Après 1 heure de refus de regagner nos cellules on a suspendu la protestation jusqu'au lendemain pour la réponse.

A 8 heures du matin le jour d'après on nous a dit que le téléphone avait été réparé et qu'on allait pouvoir téléphoner normalement. Je suis pas sûre que ça ait un lien direct avec nos protestations mais ce qui est certain c'est qu'aucune de nous n'a regretté la journée de la veille et qu'on s'est toutes redit qu'on aurait recommencé s'il l'avait fallu.»

# Opération Scintilla, Turin : le procès commencera le 7 octobre 2021

Le 16 juin dernier, se tenait la dernière des trois audiences préliminaires de l'opération Scintilla à Turin. Cette dernière a confirmé l'accusation d'association subversive à l'encontre de 18 personnes, et d'incitation à commettre des actes de violence ou des délits pour 14 personnes. Une personne, en lien avec les retenus à ce moment là, est accusée de la destruction d'une partie du CPR (Centro di Permanenza per i Rimpatri, équivalent des Centres de Rétention Administrative) de Turin lors d'une révolte, tandis que trois autres sont toujours accusé-e-s de deux attaques incendiaires à l'encontre de DAB de la poste italienne. La première date de procès a été fixée le 7 octobre 2021 à la cour d'assises de Turin.

Natascia, incarcérée dans le cadre de l'opération Prometeo mais également inculpée dans Scintilla, avait été transférée à Vigevano pour les audiences. Alors qu'elle avait demandé d'y rester, l'administration pénitentiaire l'a renvoyée à S. Maria Capua Vetere (Naples). Pour protester contre son transfert, Natascia a commencé une grève de la faim le 16 juin. Carla, quand à elle, est toujours assignée à résidence avec les restrictions maximales (interdiction de sortir, de rentrer en contact ou de recevoir des visites de ses proches, hormis de la famille). Le 2 juillet elle a obtenu la levée des restrictions pour les communications et les visites mais ne peut toujours pas sortir de son domicile.

*Solidarité avec les anarchistes poursuivi.e.s  
dans le cadre de l'opération Scintilla à Turin !  
Contre les frontières, contre toutes les prisons !*

**VIVE LA BELLE, CRÈVE LA TAULE !**